

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :**Mercredi 12 novembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le mercredi 12 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINY, Anne-Marie VIGNERON, Mrs Francis KOCK, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY et Frédéric NAVARRE (retenu, arrive à 19h40),

Absents :

Mélanie ANDRÉ ayant donné pouvoir à JJ REMY

Elodie PEYOIS ayant donné pouvoir à JL DUROS

Bernard CARON ayant donné pouvoir à F DEMARQUE.

Mr DUROS Jean-Louis a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 35.

Information préliminaire :

Monsieur le Maire présente Monsieur LENOBLE, le nouveau président de l'APEB, l'association des parents d'élèves de Brancourt. Celui-ci souhaitait se présenter au conseil municipal et poser quelques questions.

Il annonce qu'au bureau de l'APEB, Mme Sandrine SEINE est secrétaire et Mme Cindy LEGRAND trésorière.

M. LENOBLE demande :

- le prêt du projecteur vidéo pour animer le Loto des écoles qui se déroulera en janvier.

Ce prêt lui est accordé sous réserve d'une utilisation soigneuse (respect du temps de refroidissement de la lampe).

- le prêt de la vaisselle lors des manifestations à la salle polyvalente, accordé sans paiement supplémentaire comme à toutes les associations Brancourtoises (voir plus loin "Salle polyvalente").
- Le prêt et l'installation de panneaux aux entrées du village. Ce troisième point ne lui est pas accordé car depuis le vol d'un de ces panneaux électoraux métalliques, il a été décidé de ne plus les installer.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur LENOBLE que la commune prend en compte 45 € par enfant pour les fournitures scolaires. Les transports piscine et les sorties pédagogiques sont également prises en compte par la commune. L'APEB et la coopérative scolaire s'associent avec la commune pour compléter les diverses dépenses. Il rappelle qu'en fonction du projet pédagogique de l'école nous adapterons nos actions.

Il précise les dispositions réglementaires qui désignent le président d'association de parents d'élèves pour le contrôle des comptes de la coopérative scolaire.

M. LENOBLE prend ensuite congé de l'assemblée. Le conseil municipal en a apprécié la démarche.

ORDRE DU JOUR

Cérémonies du 11 novembre :

En préambule au conseil, Monsieur le Maire remercie officiellement tous les participants qui ont contribué au succès de la journée du 11 novembre 2014, avec un remerciement spécial à Dominique Gagnon, la directrice d'école et à Jean-Paul LEQUEUX pour l'exposition, aux employés communaux pour la préparation du cimetière et la rénovation du monument aux morts. Tout a été très réussi. Il ajoute qu'il y a eu deux manifestations d'importance dans le canton, une à VAUXAILLON dimanche et celle de BRANCOURT ce mardi.

Comme tous, il se dit particulièrement satisfait de voir la participation d'autant d'enfants et de parents.

20h10 : Départ de M. JP DURET

Démission de Madame CAUCHOIS :

Monsieur le Maire bouscule un peu l'ordre du jour afin d'annoncer au conseil la démission de Mme Jocelyne CAUCHOIS qui faisait fonction d'ATSEM à l'école maternelle depuis 2001. En arrêt maladie, elle devait reprendre le travail à la rentrée de novembre. Monsieur le Maire a accepté sa démission. Le contrat de Mlle Amandine ROUCOUX a été reconduit jusqu'aux vacances de Noël, sans assurance de prolongation car elle est en attente des résultats d'un concours suivi d'une admission en janvier en cas de réussite, ce que nous lui souhaitons tous. Nous aurions alors recours à un emploi aidé (type emploi d'avenir) par l'intermédiaire du pôle emploi.

Taxe d'aménagement et exonération :

Inscrit à l'ordre du jour du conseil, ce sujet ne sera pas abordé car il ne concerne pas notre commune cette année. Une délibération sera prise en 2015.

Délibération modificative Investissement :

Concernant l'achat des sujets de Noël et de l'urne, 1620 € seront retiré du compte 21534 « réseaux d'électrification » opération 20145 « enfouissement rue croix blanche » et basculés vers le compte 2135 « Installations générales ». Délibération approuvée à l'unanimité.

20h20 : Retour de M. JP DURET

Info budget :

Aujourd'hui, le compte d'investissement est excédentaire de 83 000 €, la commune ne dépense pas plus vite que les recettes n'arrivent. La subvention de 11980 € correspondant à la chaudière de la salle polyvalente a été payée. Au FC TVA (fond de compensation de la TVA), nous avons obtenu un remboursement de 2500€ de plus qu'espéré. M. le Maire porte à la connaissance du conseil qu'il n'y a plus que 3 communes du canton qui sont éligibles à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) dont BRANCOURT.

Bornage :

Il a été procédé en présence d'un membre du conseil au bornage de terrains à vendre. Il s'agit des terrains appartenant à M. Philippe qui réside en Alsace. Il met en vente 3 lots constructibles de 1000m² chacun derrière l'atelier communal et la ruelle du four. Il a fait une rétrocession à la commune du terrain comportant deux poteaux électriques afin qu'ils soient compris dans le domaine public.

Four de la cantine :

Un devis est arrivé pour l'armoire de rangement du matériel réservé à la cantine (642 € HT), ce qui avec le four, porte la dépense à 4209€ TTC soit plus que la subvention. De nouveaux devis sont demandés et la décision pourra être prise au conseil municipal de décembre.

Salle polyvalente :

Problème de la chaudière : La société Locheron est intervenue six fois en deux mois. La chaudière se met en sécurité et refuse de redémarrer. Les dépanneurs mettent en cause l'installation (qui a été faite par leur propre entreprise). Mr Francis DEMARQUE propose qu'il soit fait appel au maître d'œuvre et mise en demeure de la société Locheron.

Thermostat : Il annonce que les radiateurs de la salle seront équipés de robinets thermostatiques blocables (afin que seules les personnes habilitées puissent modifier la température). Le thermostat central actuel, dans un coffret, ne remplit pas son rôle.

Contrôle de sécurité : La société SOCOTEC a effectué le contrôle annuel de sécurité de la salle polyvalente. Suite aux remarques, les différents petits travaux d'amélioration pourront être effectués par nos employés communaux. Pour un bloc de sécurité lumineux nous devrons avoir recours à une société extérieure.

Tarif de location aux associations de la commune : Suite à la demande du président de l'association des parents d'élèves, il est évoqué la décision prise en conseil le 6 novembre 2012 instaurant un forfait pour le prêt de la vaisselle (30€) et de la sono (20€) aux associations. Cette décision est abrogée par 12 voix pour et deux abstentions (VIGNERON-PEZZINI). En revanche, le tarif de location de la salle est maintenu à 150€ par 11 voix pour et 3 voix contre (REMY-ANDRE-DELPECH).

A une question concernant l'utilisation de la salle en semaine par l'ASBL pour les séances de sport, M. le Maire rappelle qu'il ne peut y avoir de polémique. Afin d'obtenir des subventions pour la construction de cette salle polyvalente, il était prévu que celle-ci accueille les associations sportives à titre gratuit.

Travaux :

Quatre balises en plastiques réfléchissantes vertes et blanches ont été achetées (461 €) et seront remises sur les ilots rue de la croix blanche.

Le monument aux morts a été nettoyé, les inscriptions repeintes, il sera enduit d'un produit hydrofuge. Ainsi rénové, il est très beau, mais l'arbre l'If à coté le recouvre d'aiguilles mortes et attire la mousse verte. Il est évoqué l'abattage de l'arbre et son remplacement par un espace vert, mais après un tour de table animé, il est procédé à un vote et préconisé de tailler l'arbre car il fait partie du paysage depuis de nombreuses années.

Portail de la ferme : Afin de renforcer l'assise du nouveau portail et de ses piliers, les employés communaux ont coulé une dalle et un nez de marche.

Abattage chemin de Frival : 20 propriétaires se sont entendus pour faire appel à un entrepreneur belge pour l'abattage d'arbres. Il doit remettre le chemin en état, après l'opération, un état des lieux (photos) a été réalisé avec lui. Il faut vérifier un muret de l'escalier de l'église qui aurait été heurté par un des camions de cette entreprise qui manœuvrait pour tourner.

Matériel de désherbage : Une démonstration de matériel de désherbage a eu lieu dans le canton, il s'agit d'un appareil écologique qui assèche la plante jusqu'à la racine. Cet appareil est très couteux (26 000€) mais il existe une possibilité de subventions. Pourquoi ne pas envisager un achat groupé avec plusieurs autres communes, sachant que l'achat annuel de désherbant coûte à la commune 2500€. M. DEMARQUE Francis fera une étude.

USEDA : Les plans de rénovation de l'éclairage de la rue des jardinets, de la rue du gros Suys et de la rue de la croix rouge sont programmés pour 2015.

Mur mitoyen : M. Bernard CARON, dont le jardin est mitoyen du préfabriqué de la cour de la Mairie, propose lorsque la Mairie envisagera des travaux, de financer la moitié des travaux du mur mitoyen comme l'avait fait M. GANDON pour sa partie de mur.

Rue des jardinets : Concernant les travaux de réfection de la rue des jardinets, nous avons la possibilité de faire une demande de subventions au FDS avant le 31 décembre 2014. M. le Maire contactera le cabinet de géomètre pour qu'ils envoient les résultats de leur étude, et demandera une exploration du réseau par caméra par la CCVA. Il faudra ensuite envoyer le tout à Beta voirie notre maitre d'œuvre afin d'obtenir un devis détaillé à produire à l'appui de la demande de subvention.

Rue du pont de la Vionne : A la demande de M. Jean-Pierre DURET, la commission travaux se rendra le samedi 15 novembre en bas de la rue afin de constater que les eaux de pluie envahissent le garage de la dernière maison et afin de chercher quelle solution pourra être apportée à ce problème.

Vitesse rue de la forêt : Il est à nouveau noté une augmentation de la vitesse des véhicules traversant Brancourt pour se rendre à Coucy en empruntant la rue de la forêt. La commission travaux se rendra sur place pour envisager la mise en place de "STOP".

Cotisations de l'assurance maladie de la mairie : Le centre de gestion annonce que la cotisation va augmenter de 15% à compter du 1^{er} janvier 2015 en raison de l'augmentation du nombre d'arrêts maladie à rembourser dans le département. Pour BRANCOURT, nous passerons de 5888€ en 2014 à 6771 en 2015.

PRESSE. : Le journal L' AISNE NOUVELLE ne couvrant plus le canton, M. Bernard DE GASPARI travaille à présent pour le journal L'UNION. Il se partage les activités de BRANCOURT avec M. Dominique LEBLANC. La commune s'est abonnée au journal L'AXONNAIS.

Bancs de l'école : Les quatre bancs commandés pour l'école maternelle ont été livrés en mauvais état. La société ne semble pas disposée à les remplacer ni à faire un geste, il est décidé de refuser de payer tant qu'une proposition commerciale n'aura pas été faite par l'entreprise.

Table scolaire en CP, CE1 : Madame VIGNERON a fait part du manque d'une table scolaire adaptée à un élève de cette classe. Contact a été pris avec le Maire de PREMONTRE qui a prêté une table.

Ecole : Deux nouveaux élèves sont annoncés en maternelle, cela portera le nombre d'élève à 26.

Activités périscolaires : Un doute subsiste sur la possibilité de financement des activités périscolaires jusqu'à la fin de l'année par la CCVA, en effet, le remboursement par l'Etat se fait attendre.

Route Rouge : Monsieur Jean-Jacques REMY rencontre la semaine prochaine l'adjoint au Maire d'Anizy chargé des travaux au sujet de la route rouge.

Syndicat des eaux : La prochaine réunion a lieu le 26 novembre. Il faut rapidement faire un relevé de tout le réseau d'eau à BRANCOURT afin de permettre une étude par l'agence de l'eau, faute de quoi, la participation de la commune doublera, passant de 10 000 à 20 000€ par an.

SIRTOM : La prochaine réunion aura lieu le 10 décembre.

Repas des anciens : Le repas des anciens aura lieu le dimanche 1^{er} février 2015. Le traiteur M. AUBIN est retenu à l'unanimité de même que M. et Mme BELMER pour l'animation musicale.

Comité des fêtes : Le comité des fêtes s'est dissous le weekend dernier lors de son assemblée générale. D'après les statuts, les actifs seront rétrocédés à la commune. Le comité n'était pas en déficit, le bureau était démissionnaire et aucun membre n'a présenté sa candidature. Le Maire remercie le président et les membres du comité pour leur action au cours des années passées au service de l'animation du village.

Commission des fêtes : Une commission des fêtes devra être créée au sein du conseil municipal, si nous voulons pouvoir poursuivre les animations notamment lors de la fête communale. Cela implique la création d'une régie. M. le Maire lance la réflexion qui devra trouver une réponse au conseil de décembre.

Opération brioches : MM. Serge BOULANGER et Olivier DAGNICOURT ont comme chaque année parcouru le village et vendu des brioches afin d'aider l'APEI, association qui soutient les enfants handicapés. Cette année 100 brioches ont été vendues pour un bénéfice net de 263 euros pour l'association.

Le prochain conseil se tiendra le mardi 9 décembre.

La séance est levée à 22h35.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS

Le Maire
Francis KOCK